

Direction des Ressources Humaines
GB/TM/JV

ARRETE MUNICIPAL N° 2021-308

Portant tableau annuel d'avancement A l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe

Le Maire de la Ville du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret modifié n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'accès au grade d'attaché hors classe,

Considérant que l'avancement d'échelon HEA nécessite l'inscription des agents concernés au tableau d'avancement annuel,

Considérant que l'avancement d'échelon HEA n'est possible pour l'agent concerné qu'après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement à l'échelon spécial d'attaché hors classe est fixé comme suit :

Numéro d'ordre	Nom et prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Ancienneté dans l'échelon actuel	Avancement possible à compter du :
1	MARECHAL Thierry	Attaché hors classe – 2 ^{ème} chevron HEA	01/07/2020	01/07/2021

ARTICLE 2 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, B.P. 40510 – 83041 TOULON Cédex 9 – dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var pour publication.

Fait au Lavandou, le 14 juin 2021

Le Maire



Gil BERNARDI

